

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2026

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2193)

Commission	
Gouvernement	

N° 40

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Barusseau

à l'amendement n° 35 du Gouvernement

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--